

# DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 17/12/2019

## NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 11

Présents : 8

Nombre de suffrages : 9

## Date de convocation

02/12/2019

## Date d'affichage

05/12/2019

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en Préfecture le :

23/12/2019

et publication du :

23/12/2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept décembre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de BEAULIEU (Ardèche), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BORIE Jean-François, Maire.

### Etaient présents :

M. BORIE Jean-François, Mme DELEUZE Jocelyne, Mme DIDIER Françoise, M. JOPPART Eric, M. MATHIEU Jean-Claude, M. MERCA Gil, M. QUENTIN Régis, M. ROGIER Jean-Paul

### Procuration :

M. BARBOT François donne pouvoir à M. JOPPART Eric

### Etai(ent) absent(s) :

### Etaient excusés :

M. BURNICHON Gérard, Mme ISIDORE Annabelle, M. BARBOT François

A été nommé comme secrétaire de séance : M. ROGIER Jean-Paul

Numéro interne de l'acte : DEL04\_17122019

Objet : Subvention exceptionnelle en faveur de la Commune du Teil à l'occasion du séisme

Le 11 novembre 2019, un séisme d'une magnitude de 5,4 sur l'échelle de Richter a frappé la ville du Teil en Ardèche.

La commune a subi des dégâts considérables et exceptionnels qui se chiffrent en millions d'euros. A ce jour, 895 habitations sont touchées, de nombreux édifices publics sont détruits : 4 écoles, l'espace culturel, 2 églises, le centre socioculturel, de nombreuses voiries, une partie de l'hôtel de ville.

Le Maire de Le Teil a lancé un appel solennel au don à toutes les communes et intercommunalités de France.

La commune souhaite s'inscrire dans cette démarche de solidarité.

C'est pourquoi, le Maire propose au Conseil Municipal d'allouer une subvention exceptionnelle à la commune du Teil.

Le Conseil Municipal, Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2121-29, entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- DECIDE d'allouer une subvention exceptionnelle de 1 000 € à la Commune de Le Teil ;
- DONNE pouvoir au Maire pour signer tous documents relatifs à cette décision.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à BEAULIEU

Le Maire,

JF BORIE,

